



**HAL**  
open science

## Le Centre Reconstruit du Havre

Gilles Novarina, Jean-François Ruault

► **To cite this version:**

Gilles Novarina, Jean-François Ruault. Le Centre Reconstruit du Havre. [Rapport de recherche] AE&CC, PACTE, LAB'URBA, ACADIE. 2016, 31 p. halshs-01614729

**HAL Id: halshs-01614729**

**<https://shs.hal.science/halshs-01614729>**

Submitted on 11 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## LE CENTRE RECONSTRUIT DU HAVRE

Juin 2016

Gilles Novarina, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble,  
chercheur au laboratoire Architecture Environnement & Culture Constructive  
Unité de recherches LabEx Architecture Environnement & Cultures Constructives

Jean-François Ruault, chargé de recherche Laboratoire Ville Mobilité Transports

Recherche financée par le Plan Urbanisme Construction et Architecture  
Appel à projets : « Les sites exceptionnels : quelle contribution au développement  
local ? »



**acadie**



« L'ordonnance architecturale de cette partie de ville se caractérise par un équilibre calculé des espaces et des volumes où la lumière de l'estuaire joue harmonieusement avec le béton. La majestueuse perspective de l'avenue Foch qui s'ouvre sur la large porte Océane symbolise les liens étroits qui unissent depuis sa création Le Havre à la mer »<sup>1</sup>.

## A- LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION DU CENTRE RECONSTRUIT

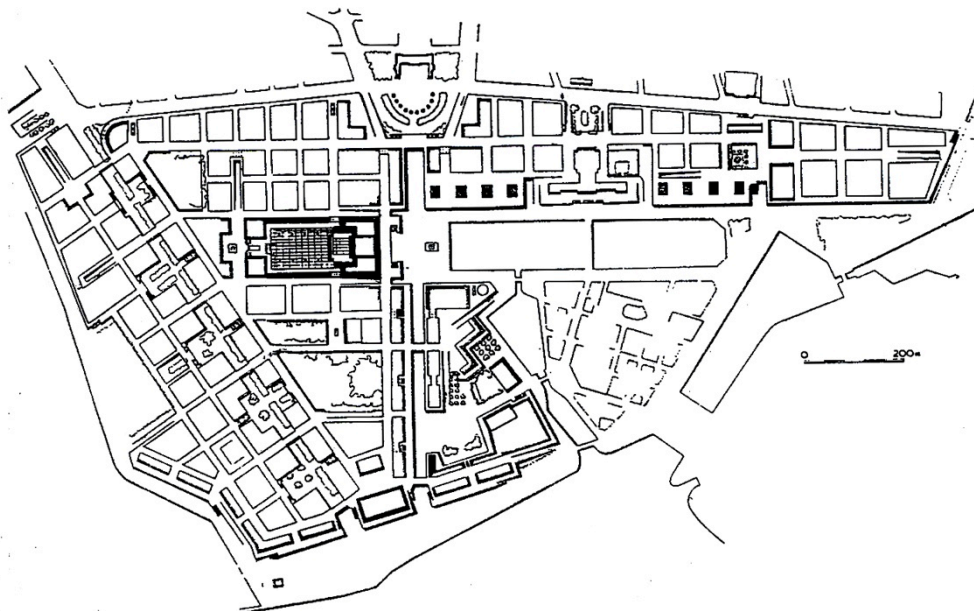
### La Reconstruction du Havre

En 1944, la partie plate du centre-ville du Havre, située à proximité du port, est détruite : 12 500 immeubles sont totalement détruits, 4 500 immeubles sont endommagés et 100 000 personnes sont sans abri. Alors que la municipalité charge Félix Brunau de la reconstruction et approuve en 1945 son plan, qui prévoit une régularisation des anciens îlots et le maintien des linéaires de façades, le ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Raoul Dautry, nomme Auguste Perret architecte en chef de la reconstruction du Havre. Un compromis est trouvé entre l'État et la Ville, le premier architecte est chargé de la reconstruction du quartier Saint-François, alors que le second est chargé du plan qui concerne l'ensemble du centre-ville.

<sup>1</sup> Normandie, Guides Bleus, Hachette, 1994, p.373.

Les premières esquisses fournies par les membres de l'atelier Perret retiennent l'idée d'une grille orthogonale fondée sur un découpage du sol en îlots de 100 m x 100 m. À la demande du maire, Pierre Courant, Auguste Perret revoit sa proposition pour mieux tenir compte des tracés existants : le plan intègre désormais une diagonale qui correspond aujourd'hui au boulevard François 1<sup>er</sup> et qui reprend un tracé déjà présent dans le plan de la ville datant de 1868. Deux trames urbaines se juxtaposent désormais : l'une dont la directrice est donnée par le bassin du Commerce et l'autre dont la directrice est fournie par le boulevard François 1<sup>er</sup>. Le plan ainsi proposé reprend à son compte un certain nombre de principes de composition de l'urbanisme classique (celui qui naît au XVII<sup>ème</sup> siècle dans les capitales des pays de l'Europe continentale) à savoir la régularité et la hiérarchisation du système viaire, le découpage en îlots et la présence d'espaces monumentaux (place de l'Hôtel de Ville, avenue Foch, Porte Océane). Mais Auguste Perret associe à ces principes une expérimentation originale de l'îlot ouvert, le recours au béton armé et l'utilisation dans son architecture d'un système constructif de type « poteau dalle » avec une ossature qui ressort en façade. L'architecte tente ici une synthèse entre une tradition urbanistique qui remonte à l'époque baroque et la volonté d'innovation architecturale (qui s'exprime depuis les années 1930 dans l'action des Congrès Internationaux de l'Architecture Moderne). La reconstruction du Havre apparaît comme l'expression particulièrement réussie de ce que l'historien de l'architecture G. Plum dénomme le « *classicisme moderne* » et qu'il résume dans son livre par la citation suivante d'Auguste Perret : « *L'architecte qui, sans trahir les conditions modernes d'un programme, ni l'emploi de matériaux contemporains, aurait produit une œuvre qui semblerait avoir toujours existé, qui, en un mot, serait banale, oui celui-là pourrait se sentir satisfait* »<sup>2</sup>.

Figure N°1 : Le plan de reconstruction de la Ville du Havre



ATELIER DE RECONSTRUCTION DU HAVRE, ARCHITECTE EN CHEF : AUGUSTE PERRET, ETUDE DE A. HEAUME.

<sup>2</sup> PLUM G., *L'architecture de la Reconstruction*, Paris, Éditions Nicolas Chaudun, 2011, p.109.

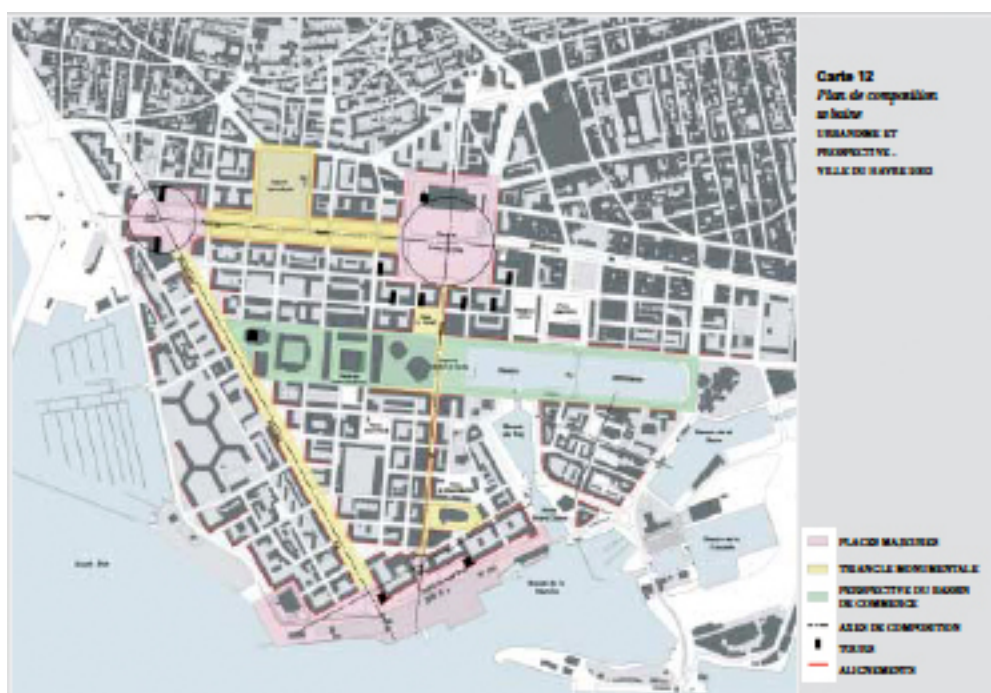
Figure N°2 : Les huit principes du plan Perret

Par un code en huit points, l'équipe Perret définit les principes essentiels de la structure urbaine et de l'organisation spatiale. Ce cadre se veut à la fois rigoureux, déterminant pour l'avenir de la cité et assez souple pour admettre et intégrer dans le temps des variations de détail. Le plan sera proposé à partir des principes suivants.

1. Les grandes voies subsistantes qui créent avec le Bassin du Commerce deux axes orthogonaux Nord Sud et Est Ouest doivent servir de base à la trame générale de la ville.
2. Cette trame sera constituée par deux réseaux perpendiculaires de voies de circulation principales formant de larges mailles carrées de 100m de côté environ. Cette trame ne coïncidera avec le réseau primitif que pour les quartiers avoisinant la place de l'Hôtel de Ville, la place Gambette, le sud du boulevard de Strasbourg.
3. Chacune des mailles pourra être recoupée par un réseau de circulation secondaire (rues intérieures) auquel il serait souhaitable que le trafic automobile n'ait pas accès.
4. Le canevas général des voies, leur largeur, ainsi que la dimension des îlots, les longueurs et épaisseurs des bâtiments seront modulés et viendront s'inscrire dans une trame générale de mailles carrées, dont l'élément a été fixé à 6,24m. Cette trame invisible, qui laisse une liberté totale, mais permet les disciplines les plus rigoureuses, agit à la manière de la cadence en musique et assure l'unité et le rythme. Appliquée à la construction elle-même, elle sera génératrice d'économie puisqu'elle favorisera la standardisation.
5. Les dispositions des volumes bâtis par rapport aux voies devront assurer à tous les appartements un ensoleillement satisfaisant, des vues suffisamment étendues, une bonne pénétration de la lumière naturelle et une protection efficace contre les vents dominants. Au point de vue de l'orientation, les bâtiments étendus d'est en ouest ayant leur façade principale au midi et dont les appartements occupent toute la largeur de l'édifice, sont considérés comme préférables aux bâtiments offrant leurs façades à l'est et l'ouest.
6. Pour les mêmes raisons, il sera souhaitable de maintenir un espace égal entre les façades des bâtiments dit « sur rue » et celles des bâtiments dits « sur cour ». En réalité, il ne faut pas différencier les cours des rues, les voies de circulation venant s'insérer indépendamment et librement entre les ensembles de bâtiments modulés suivant la trame générale.
7. La hauteur des bâtiments ne sera pas limitée par un gabarit dépendant simplement de la distance de prospect, mais pourra être définie localement en tenant compte des conditions énoncées en 5 et 6. Il pourra en résulter des gabarits dissymétriques par rapport aux voies de circulation et des bâtiments de hauteur relativement élevée pourront voisiner dans certains cas avec des bâtiments de trois étages ou à rez-de-chaussée seulement, de manière à recevoir les surplus de densité sans nuire aux conditions de vie et de lumière.
8. Compte tenu de la proximité de la nappe d'eau souterraine par rapport à la surface du sol (0,80m.), il serait souhaitable de surélever le réseau des voies de circulation.

Source : *Technique et Architecture*, 1946, N°7-8.

Figure N°3 : Plan de composition urbaine



Source : *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, 2005.

Les critiques à l'égard du centre reconstruit émergent dès les premières réalisations<sup>3</sup> : les habitants déplorent l'étroitesse des logements et l'esthétique architecturale qui rappelle l'aspect sinistre et industriel des tours américaines, le maire Pierre Courant s'inquiète des dépassements de coûts et les architectes des CIAM reprochent à Auguste Perret les compromis qu'il recherche avec la tradition classique. Et ces sentiments mitigés à l'égard du centre reconstruit restent prépondérants pendant une quarantaine d'années. Au cours de la période des Trente Glorieuses, marquée au Havre par une industrialisation liée au port, l'architecture d'Auguste Perret, qui présente pourtant une grande unité, est perçue de manière de plus en plus négative : « *comme la ville était dirigée par les communistes, l'architecture est devenue stalinienne* »<sup>4</sup> et certains n'hésitent pas à parler du Havre comme la « *Stalingrad sur mer* »<sup>5</sup>. L'image d'une ville laborieuse fait fuir les touristes qui se rendent en Normandie, comme les clients des croisières transatlantiques qui font escale au Havre.

### **L'invention du patrimoine de la Reconstruction**

Les municipalités communistes, qui dirigent la Ville de 1947 à 1995, cherchent à répondre aux aspirations d'une population ouvrière par la construction de logements sociaux et l'implantation d'équipements et de services publics. Le patrimoine ne fait donc pas partie des priorités des élus. C'est pourtant la municipalité dirigée par André Duroméa (maire de 1971 à 1995) qui met à l'étude en 1990 une Zone de protection du patrimoine architectural et urbain et des paysages. Celle-ci est approuvée, en juillet 1995, après le changement de municipalité. Cette décision est à l'origine d'un processus (qui dure une dizaine d'années) de redécouverte de l'architecture d'Auguste Perret et en quelque sorte d'invention d'un patrimoine particulier. À la même époque (1999), la Ville candidate pour l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire » met en avant les qualités de l'architecture d'Auguste Perret : pour aller à l'encontre des nombreuses rumeurs qui discréditent l'image du Havre (une ville grise reconstruite à l'économie, des appartements inconfortables, une architecture qui ignore l'importance de la verdure), il faut rappeler les qualités de l'architecture moderne : la lumière, la qualité constructive, la diversité des couleurs et des textures, l'idée d'un luxe pour tous, la lumière dans les logements<sup>6</sup>.

#### *Le temps des pionniers*

L'initiative de ce processus revient à un petit nombre de « *techniciens* », parmi lesquels le nom qui revient le plus souvent dans les entretiens est celui de Vincent Dutreurtre, architecte havrais qui, dès le début des années 1990, n'hésite pas à se démarquer de ses camarades de l'école d'architecture parisienne dans laquelle il poursuit ses études. « *À Paris, je ne comprenais pas les sarcasmes de mes camarades lycéens lorsque je parlais du Havre, pour eux une ville de béton et d'industrie, pour moi une ville vivante et quasi*

---

<sup>3</sup> *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, proposition d'inscription du Centre Reconstitué du Havre sur la liste du patrimoine mondial, dossier UNESCO, 2005, p.85.

<sup>4</sup> Entretien avec la conservatrice du Musée d'art moderne André Malraux, 23 mars 2016.

<sup>5</sup> Entretien avec le directeur du CIRTAI, UMR IDÉES, 24 mars 2016.

<sup>6</sup> Extraits d'un dossier sur le label « Ville d'Art et d'Histoire » fourni par Laurence Le Cieux.

*idéalisée* »<sup>7</sup>. Cet engagement en faveur de sa ville l'amène à différents postes de responsabilité dans l'administration municipale qu'il quitte par la suite pour fonder une agence d'architecture. Auteur d'un guide touristique<sup>8</sup>, il n'hésite pas à écrire une lettre ouverte à deux des représentants de la « starchitecture » française, Antoine Grumbach et Roland Castro, qui lors des Journées du Havre du *Nouvel Observateur* (2013) décrivent Le Havre comme « *contre-exemple d'une ville réussie, car œuvre d'un seul homme, impossible à régénérer (surtout depuis cette scandaleuse inscription), aux espaces publics surdimensionnés, où le maître ne tolérerait aucune plantation* ». Et l'architecte havrais d'ajouter : « *non la structure du Havre reconstruit n'a rien à voir avec le système des tours et des barres posées sur de vastes espaces publics déstructurés que proposaient les modernes. Les rues du Havre sont bien différenciées des îlots privés, édifiés à l'alignement des voies, ménageant un principe de cour intérieure lumineuse et plantée* »<sup>9</sup>.

L'intérêt local, qui se manifeste au début des années 1990 pour la ville reconstruite, est contemporain d'une redécouverte d'Auguste Perret et plus largement de l'architecture de la Reconstruction par les historiens de l'architecture et de l'urbanisme. Joseph Abram, professeur à l'École d'Architecture de Nancy, consacre ses premiers travaux à l'œuvre de Perret<sup>10</sup>, suivi peu après par Daniel Lecouédic et Patrick Dieudonné, enseignants-chercheurs à l'Institut de Géoarchitecture de Brest, qui organisent un colloque sur les villes reconstruites<sup>11</sup>. Dans une période marquée par une critique de l'architecture moderne, les architectes de la Reconstruction, au premier rang desquels Auguste Perret, présentent le grand avantage de rechercher une conciliation entre le respect de la tradition classique des tracés urbains et la volonté d'intégrer les innovations urbanistiques (îlot ouvert) et constructives (technique du béton armé).

#### *La candidature UNESCO et la mise au point du dossier*

L'homme-orchestre de cette candidature est sans conteste Dominique Dhervillez, directeur général adjoint en charge de l'urbanisme, des quartiers sociaux et des grands projets à la Ville du Havre. Originaire de Lyon, il a travaillé pendant de nombreuses années auprès de municipalités communistes et, à sa grande surprise, il est recruté en 2002 par Antoine Rufenach, maire RPR du Havre depuis 1995. Dès 2003, il coordonne une petite équipe de travail qui est en charge de l'élaboration du dossier d'inscription du centre reconstruit du Havre sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Au sein de cette équipe, l'on retrouve Vincent Dutreurtre déjà cité, Élisabeth Chauvin, responsable du label Ville d'Arts et d'Histoire, et Joseph Abram que la Ville choisit en tant qu'expert pour aider à la préparation de la candidature. Ce dernier a été par ailleurs le protagoniste d'une grande exposition (*Perret, la poésie du béton*), qui est conçue par l'Institut Français d'Architecture, le Musée André Malraux et la Galleria d'Arte Civica di Torino (2002) et débouche sur la production d'une importante monographie sur l'œuvre

---

<sup>7</sup> Présentation de l'architecte sur le site Le Havre Ambassadeurs.

<sup>8</sup> DUTREURTRE V., DUTREURTRE B., *En pleine lumière, Le Havre*, Paris, Gallimard Loisirs, 2006.

<sup>9</sup> Lettre ouverte du 15 février 2013.

<sup>10</sup> Cf. notamment ABRAM J., *Perret et l'école du classicisme structurel (1910-1960)*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.

<sup>11</sup> DIEUDONNÉ P. (sous la direction de), *Villes reconstruites. Du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, 1994.



d'Auguste Perret<sup>12</sup>. Avec cette exposition et l'implication de personnalités reconnues internationalement (au premier rang desquels il faut citer Jean-Louis Cohen, à l'époque directeur de la Cité de l'architecture et du patrimoine), l'œuvre d'Auguste Perret est désormais considérée comme une étape clef de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme.

L'équipe en charge de la candidature est informée d'un changement dans la stratégie de l'UNESCO. Les inscriptions portent sur de très nombreux sites historiques, marqués par la présence d'un patrimoine architectural ancien, et l'organisme international fait part de sa volonté de diversifier les inscriptions. Or au niveau mondial, il existe peu de sites qui peuvent se prévaloir d'accueillir un ensemble d'œuvres architecturales « modernes » constituant un tout cohérent. Dominique Dhervillez évoque à ce propos Chandigarh, Brasilia et bien sûr Le Havre. Brasilia, qui a été inscrite au patrimoine UNESCO en 1987, est une ville nouvelle créée *ex nihilo* et par conséquent elle n'entretient aucun lien avec une histoire urbaine antérieure. Quant à Chandigarh, qui constitue la seule œuvre de Le Corbusier en matière d'urbanisme, elle a fait l'objet de nombreuses modifications (voire altérations) et sa candidature n'est pas soutenue par le gouvernement indien. De plus Le Havre occupe une place particulière dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme. En effet, « *les principes urbanistiques mis en œuvre au Havre ne renvoient pas directement, comme à Brasilia, aux théories des Congrès Internationaux d'Architecture Moderne et à la Charte d'Athènes. La reconstruction du Havre tente de concilier l'urbanisme moderne et les traditions séculaires de l'urbanité... Le Classicisme structural développé par Auguste Perret et son équipe, théorie et langage qui trouvent leurs origines dans les rationalismes néo-gothique et néo-classique du XIX<sup>ème</sup> siècle, représente une voie originale de la modernité, très différente des diverses tendances du fonctionnalisme international. Ce qui fonde l'intérêt patrimonial exceptionnel du Havre, c'est la formulation par Auguste Perret d'un ordre spécifique au béton armé et la capacité de cet ordre à être décliné sous diverses formes à l'échelle d'un vaste territoire urbain* »<sup>13</sup>.

Le processus de dépôt d'une candidature à l'inscription au patrimoine UNESCO est un chemin parsemé d'embûches : il ne peut en effet n'y avoir qu'une candidature par pays et les experts de DoCoMoMo<sup>14</sup> sont peu sensibles aux tentatives de lobbying, refusant par exemple de rencontrer les acteurs locaux en charge du dossier lors de leur visite de terrain. Le choix du Havre est par conséquent d'adopter une « *démarche scientifique et culturelle* » en produisant un « *dossier complet, très bien et très beau* »<sup>15</sup>. Ce dossier, élaboré par des membres des services patrimoine d'une part, urbanisme et prospective de l'autre, avec l'assistance de Joseph Abram, est extrêmement précis sur l'histoire du Havre, sur le déroulement de sa reconstruction et sur les spécificités de l'architecture et de l'urbanisme d'Auguste Perret. Il comprend des plans et des images de grande qualité

---

<sup>12</sup> COHEN J.L., ABRAM J., LAMBERT G., *Encyclopédie Perret*, Paris, IFA, Le Moniteur, 2002.

<sup>13</sup> *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, op. cité, pp 14-15.

<sup>14</sup> Cet organisme à but non lucratif, dont le sigle développé est International committee for Documentation and Conservation of buildings, sites and neighbourhoods of the Modern Movement, est chargé par l'UNESCO d'évaluer les dossiers d'inscription portant sur le patrimoine architectural moderne.

<sup>15</sup> Entretien avec Dominique Dhervillez, ancien directeur général adjoint en charge des projets urbains à la Ville du Havre, ancien directeur de l'Agence d'urbanisme de la région du Havre, 23 mars 2016.



et se présente comme un livre d'architecture plutôt que comme un document administratif.

Cette stratégie qualitative paye : le gouvernement français préfère en 2003 – il faut noter à ce propos le rôle joué par les relations personnelles qui se sont tissées de longue date entre le maire du Havre et le président de la République – Le Havre à Bordeaux et le 15 juillet 2005, lors de la 29<sup>ème</sup> session du comité pour le patrimoine mondial qui se tient à Durban en Australie, la candidature du Havre est acceptée à l'unanimité. Deux critères sont énoncés pour justifier une telle décision.

- Le Havre constitue un exemple réussi de l'intégration d'une tradition ancienne de planification et de la mise en œuvre d'une architecture et de technologies de construction modernes.
- Le centre reconstruit a été l'occasion de l'usage systématique de la grille et du recours à un système de préfabrication.

#### *Une reconnaissance nationale et internationale avant d'être locale*

La patrimonialisation du centre reconstruit du Havre est pendant de longues années l'affaire d'experts : architectes havrais témoignant d'un attachement à l'histoire de leur ville, fonctionnaires municipaux en charge de la protection du patrimoine, professionnels du service de l'urbanisme, spécialistes de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme. La conduite de recherches, l'organisation d'expositions, les contacts lors de colloque et de conférences, les échanges informels entre professionnels constituent autant d'occasions de fourbir des arguments et d'arriver ainsi progressivement à une vision commune qui transparaît dans toutes les pages du document de candidature. Fierté d'habiter dans une ville dont l'histoire est spécifique, connaissance précise de l'œuvre d'Auguste Perret et de sa place particulière dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, conscience aiguë des qualités du plan de la ville reconstruite (lisibilité des tracés, confort des îlots ouverts et des bâtiments), volonté de positionner le centre reconstruit du Havre par rapport à d'autres projets de ville moderne à la notoriété internationale plus affirmée (Brasilia, Chandigarh) capacité à intégrer une reconnaissance patrimoniale dans une stratégie de reconversion de l'économie locale et de requalification urbaine sont parmi les principaux éléments de cette vision de la ville et de son développement.

L'organisation de l'exposition, *Perret la poétique du béton*, et le soin apporté à la réalisation du dossier de candidature sont les principaux moyens utilisés par les experts pour obtenir l'adhésion des institutions nationales (ministère en charge du patrimoine, gouvernement, présidence de la République, ambassade de France auprès de l'UNESCO) et internationales (DoCoMoMo, UNESCO). Une telle stratégie n'aurait pas été couronnée de succès sans le soutien sinon de la totalité du moins d'une partie des élus locaux. Il faut souligner à ce propos le rôle du maire, nouvellement élu, du Havre. Appartenant à une grande famille de négociants havrais, énarque, il travaille à la DATAR, avant de s'engager sur la scène politique locale. Antoine Rufenach se présente trois fois (1977, 1983, 1989) aux élections municipales, contre le maire communiste André Duroméa, avant d'être élu avec un peu plus de 45% des voix en 1995. Il soutient la candidature UNESCO en l'inscrivant dans une stratégie plus globale de reconversion d'une ville industrielle en

crise. Les autres élus municipaux apparaissent moins impliqués : « *le maire croyait au projet, les autres élus rigolaient* »<sup>16</sup>. Quant à la population et les acteurs économiques locaux, les sentiments qu'ils expriment vont de l'indifférence à l'incompréhension en passant par le scepticisme<sup>17</sup>. La décision d'inscrire le centre reconstruit du Havre au patrimoine UNESCO intervient courant de l'été 2005 et rien n'est organisé par la municipalité pour célébrer cet événement : une simple banderole est accrochée sur les murs de l'Hôtel de Ville pour annoncer à la population cette reconnaissance.

### **La candidature UNESCO, élément d'une stratégie globale**

Cette candidature n'est jamais présentée par les acteurs locaux, qu'ils appartiennent au monde de l'urbanisme, à celui de la culture ou de la promotion économique, comme un projet autonome. Tous insistent sur les liens qu'il convient d'établir entre la volonté de mise en valeur du patrimoine historique, l'action culturelle, les grands projets urbains et la stratégie de reconversion de la ville industrielle. La labellisation par l'UNESCO du centre reconstruit ne doit en aucun cas conduire à une « *mise sous cloche* » et un de nos interlocuteurs n'hésite pas à souligner la différence qui existe entre cette inscription au patrimoine UNESCO et la création d'un parc naturel<sup>18</sup>.

#### *Un projet de reconversion économique et de requalification urbaine*

L'effacement progressif des communistes au niveau municipal correspond au lent déclin des activités industrielles (construction et réparation navales, raffineries, logistique). Dès son arrivée au pouvoir, Antoine Rufenach fait part de sa volonté de renforcer l'attractivité de la ville et compte sur le tourisme (notamment sur les croisières) pour relancer le développement économique. Pour ce faire, il faut transformer l'image du Havre en rendant les Havrais fiers de leur ville. Il est aisé de comprendre que la candidature UNESCO arrive de ce point de vue à point. Si elle donne de l'importance au marketing urbain et à la communication, une telle stratégie passe aussi par une série de projets de requalification économique et urbaine. Les techniciens et élus évoquent à ce propos :

- le lancement d'une ligne de tramway (ouverture en 2012), qui permet de relier la ville haute à la ville basse et connecte les principaux espaces et équipements publics du centre (gare, Hôtel de Ville, avenue Foch, porte Océane, plage), qui favorise un nouveau partage de la voirie au profit des piétons et des cyclistes et qui s'accompagne de plantations donnant naissance à un véritable *parkway* ;
- l'aménagement d'une interface entre la ville et le port avec l'implantation de grands équipements (complexe aquatique, centre de congrès et d'exposition, centre commercial, universités, centre de la mer et du développement durable) dans le cadre de bâtiments neufs ou de réhabilitations (des anciens docks notamment)

---

<sup>16</sup> Entretien cité avec Dominique Dhervillez.

<sup>17</sup> Entretien avec la conservatrice du Musée Malraux (23 mars 2016)

<sup>18</sup> Entretien (23 mars 2016) avec le directeur de « Le Havre Développement », association de promotion économique dont les membres sont la Ville du Havre, la communauté d'agglomération du Havre et de Fécamp, le Port et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

dont la conception est confiée à des architectes renommés comme Jean Nouvel ou Reichen & Robert ;

- la requalification des quartiers d'habitat social notamment au sud de la ville ;
- Port 2000 et la création de terminaux et de quais d'embarquement permettant l'accueil dans de meilleures conditions des grands navires de croisières ;
- la confortation du pôle d'enseignement supérieur avec l'accueil de nouveaux établissements (Institut supérieur d'études logistiques, campus de Sciences Po) ;
- la requalification du Grand Quai du Havre (paysagiste : Michel Desvigne), appelé à devenir une promenade ininterrompue où alternent lieux de détente, équipements de loisirs de plein air, espaces paysagers et terrasses.

Figure N°4 : La Porte Océane et le Musée Malraux



Sources : Gilles Novarina

Aux yeux des acteurs locaux, la mise en valeur du patrimoine n'est donc pas contraire à de multiples projets nouveaux qui visent à la création de nouveaux équipements et à l'accueil de nouvelles activités. Par ailleurs, l'intervention de maître d'œuvre prestigieux témoigne d'une volonté de poursuivre la tradition engagée avec Auguste Perret à la fin des années 1940. Cette double stratégie est reprise dans le Projet d'aménagement et de développement durables du Plan local d'urbanisme approuvé en 2011. La mise en valeur du patrimoine de la Reconstruction est présentée, à côté de la valorisation de l'identité maritime et portuaire et de la confortation de l'offre en équipements métropolitains, comme une des actions qui doivent contribuer à renforcer le rayonnement de la ville et à attirer ainsi populations, entreprises, étudiants et touristes<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Ville du Havre (Département urbanisme et prospective), *Plan local d'urbanisme, Projet d'aménagement et de développement durables*, 2011.

Figure N°5 : Le passage de la nouvelle ligne de tramway avenue Foch



Source : Gilles Novarina

### *L'accompagnement par les arts et la culture*

Le Musée Malraux (MuMa) a été un des organisateurs de l'exposition *Perret, la poésie du béton armé*, exposition qui a joué un rôle de déclencheur dans la reconnaissance de l'importance de l'œuvre de Perret. Il a ainsi contribué à préparer la candidature à l'inscription au patrimoine UNESCO. Mais son action ne s'arrête pas là et par la suite plusieurs autres expositions sont organisées qui vont dans le même sens. La conservatrice de ce musée, qui pense à l'instar d'Alain Roger que l'intervention des artistes est un moyen privilégié de transformer un site en paysage, a organisé une série d'expositions de photographes contemporains dans le but de donner à voir une vision renouvelée de paysages de la ville en pleine transformation.

La première de ces expositions (*Le Havre, nouvelles images, sur les traces de Lucien Hervé*) est l'occasion de présenter les œuvres du photographe officiel de Le Corbusier

avec lequel il a travaillé notamment à Chandigarh. En 2004, la redécouverte d'un fonds de photographies dans les archives de la Ville est l'occasion de rappeler que Lucien Hervé avait par ailleurs obtenu en 1956 la commande d'un reportage photographique sur le centre reconstruit et ce pour répondre à une volonté du Syndicat d'Initiative de « *faire connaître chaque jour davantage Le Havre et d'attirer chez nous le plus grand nombre de touristes* »<sup>20</sup>. La deuxième exposition (organisée trois ans plus tard) permet de mettre en perspectives Brasilia, Chandigarh et Le Havre, trois villes qui « *ont en commun d'avoir été des grands chantiers mettant en œuvre les convictions profondes de leurs concepteurs et d'être aujourd'hui reconnues comme des œuvres majeures de l'histoire mondiale de l'architecture et de l'urbanisme* »<sup>21</sup>, et ce à travers le regard de photographes, dont Lucien Hervé. Le maire du Havre, Antoine Rufenach, comprend tout l'intérêt de cette mise en perspective et insiste dans la préface du catalogue sur la place toute singulière qu'occupe Le Havre dans « *l'élan bâtisseur* » qui caractérise la période des Trente Glorieuses, à côté de la seule ville dessinée par Le Corbusier et de la capitale du Brésil moderne.

Mais cette exposition n'a pas pour seul objectif d'apporter sa contribution au renouvellement de l'image du Havre, souhaité par ces édiles. Le regard photographique permet, ainsi que le souligne l'historien de l'architecture Gérard Monier, de révéler l'urbanité propre à la ville reconstruite par Auguste Perret qui « *s'est imposé comme l'architecte capable de faire la synthèse entre le rationalisme classique et une pensée constructive qui exploite les possibilités du béton armé* »... « *L'étendue de la zone à reconstruire, d'un seul tenant, stimule un projet ambitieux qui associe la modernité technique et architecturale aux qualités de la ville régulière planifiée... Le tracé urbain associe îlots, artères, et espaces publics à des édifices dont chaque projet est dessiné sur une trame unique. Cette discipline autorise, à une échelle jamais atteinte jusqu'alors, la préfabrication d'éléments de béton moulé, montés dans une ossature de piliers, de poutres et de planchers, coulés sur place. D'où une extraordinaire association de l'unité de la volumétrie avec une grande variété dans l'interprétation des détails pas chacun des architectes et chacune des entreprises, qui retrouvent ici ou là l'autonomie des maîtres d'œuvre de l'art gothique. La noblesse des espaces monumentaux (place de l'Hôtel de Ville, Porte Océane, avenue Foch) se combine avec le confort de la rue à portiques, des îlots ouverts, et avec une haute valeur d'usage, qui s'étend de l'appartement à un dispositif de voirie qui a résisté à la pression de la motorisation de masse* »<sup>22</sup>.

La cohérence qui existe entre la programmation du Musée Malraux et la politique de mise en valeur du patrimoine pourrait laisser croire à une action coordonnée depuis un centre qui serait la municipalité. La conservatrice du MuMa dément toute démarche de ce type et dit « *avoir servi le projet de la Ville sans avoir eu de commande* »<sup>23</sup>. Son choix de privilégier la photographie et les commandes *in situ* à des artistes contemporains se situe dans la tradition du musée qui accueille une collection de paysages impressionnistes

---

<sup>20</sup> Rapport du Syndicat d'initiative, cité dans *Brasilia, Chandigarh, Le Havre. Portraits de villes*, Le Havre, Paris, Musée Malraux, Somogy Éditions d'Art, 2007, p.28.

<sup>21</sup> HAUDIQUET A., « Photographier Brasilia - Chandigarh - Le Havre », *Brasilia, Chandigarh, Le Havre. Portraits de villes*, op. cité, p.11.

<sup>22</sup> Gérard Monier, « De la vision des architectes au patrimoine mondial », *Brasilia, Chandigarh, Le Havre. Portraits de villes*, op. cité, p.20.

<sup>23</sup> Entretien cité avec la conservatrice du Musée Malraux.

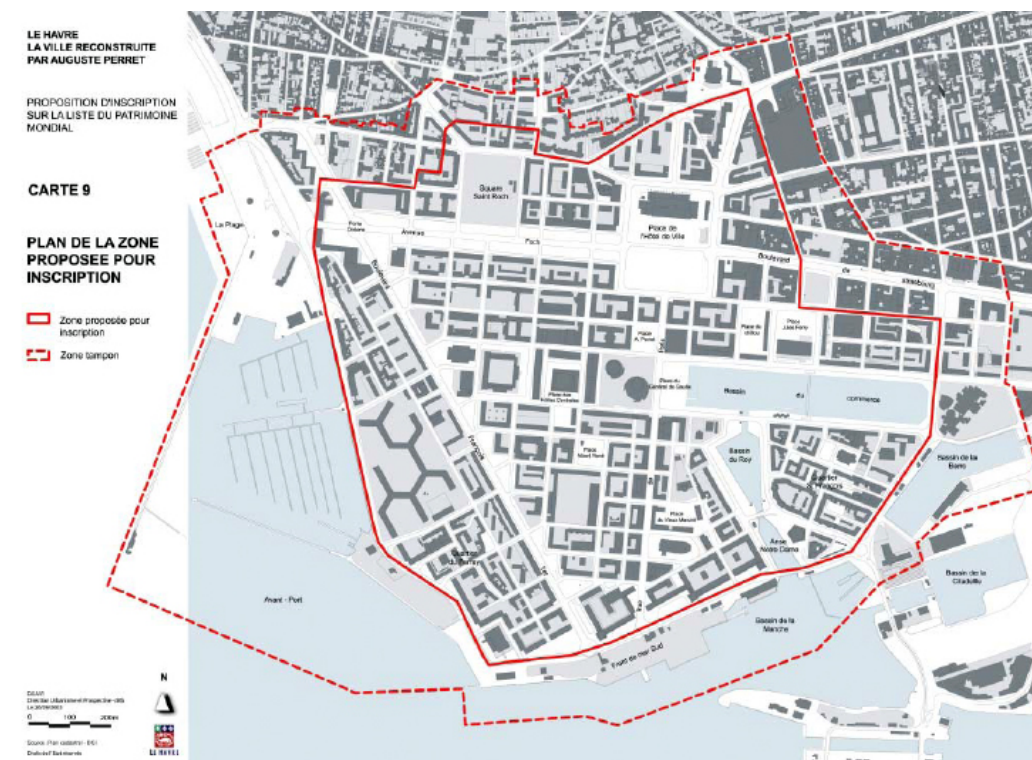


réalisés sur place par des artistes de renom. Sans doute faut-il parler à propos de cette situation d'une convergence a posteriori d'interventions, de nature diverse, menées parallèlement.

## B- LA GESTION DU SITE

### Les éléments constitutifs du site

Figure N°6 : Périmètre du site UNESCO



Source : *Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, 2005.

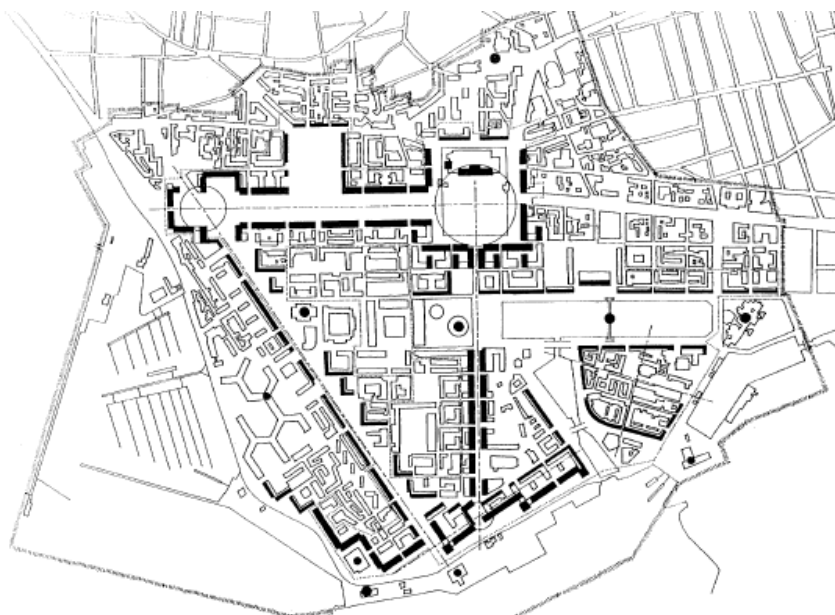
La zone proposée pour l'inscription sur la liste du patrimoine mondial correspond à la partie de la ville reconstruite sous la responsabilité de l'atelier d'architecture et d'urbanisme dirigé par Auguste Perret. S'il constitue un « *ensemble* » au sens de l'article 1 de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972<sup>24</sup>, le centre reconstruit accueille une diversité de programmes architecturaux en intégrant par exemple le quartier Saint-François reconstruit en référence à un modèle « *régionaliste dépouillé* » et des réalisations plus récentes au premier rang desquelles la Maison de la Culture, œuvre de l'architecte brésilien Oscar Niemeyer. Par ailleurs, les bâtiments qui ont fait l'objet d'une inscription ou d'un classement au titre des monuments historiques sont très peu nombreux : l'église Saint-Joseph (inscrite en 1965), l'Hôtel de Ville et un Immeuble Sans Affectation Immédiate

<sup>24</sup> Un ensemble est « *un groupe de constructions isolées ou réunies qui, en raison de leur architecture, de leur unité ou de leur intégration dans le paysage, a une valeur exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science* ».

(ISAI). À la différence des Secteurs sauvegardés portant sur des centres historiques (Bordeaux ou Lyon par exemple), le centre reconstruit du Havre ne présente pas une concentration de bâtiments présentant une architecture exceptionnelle. A côté de quelques grands équipements publics, ce centre regroupe un patrimoine architectural composé d'immeubles de logement, appartenant à une multiplicité de copropriétaires. La valeur patrimoniale du site tient moins au bâti qu'aux qualités des tracés du plan de ville : celui-ci a en effet utilisé la trame historique dans la reconstruction des rues et des places et il a préservé les axes historiques de la ville détruite. Le centre reconstruit est moderne par l'utilisation sans compromis du béton brut, par l'expérimentation de la préfiguration et par l'expérience de la copropriété des immeubles. Il est traditionnel par le recours à une structure constructive dite poteaux/poutres et par la volonté de réinterpréter l'îlot de la ville historique en associant des barres et des tours. Ce « *mariage* » est dénommé « *classicisme structurel* »<sup>25</sup>. La reconnaissance d'un tel patrimoine par les non-spécialistes est d'autant plus difficile qu'elle suppose l'identification de règles et de principes ayant trait par exemple à l'implantation des constructions. Sa gestion suppose, quant à elle, à la fois la mobilisation d'outils réglementaires de protection et la mise au point d'actions de valorisation (information de la population, accueil des visiteurs, signalétique, organisation des visites...).

### La protection du patrimoine

Figure N°7 : Les éléments majeurs de composition urbaine



Source : rapport de présentation de la ZPPAUP

La présence à l'intérieur du site de monuments historiques (pour la plupart antérieurs à la Reconstruction) a entraîné la mise en place de périmètres de covisibilité et l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France à l'occasion de l'instruction des permis de construire. Mais c'est la mise à l'étude d'une Zone de protection du patrimoine architectural et urbain et des paysages (ZPPAUP) au début des années 1990 – donc avant

<sup>25</sup> Evaluation ICOMOS jointe au dossier de candidature.



l'arrivée aux responsabilités d'Antoine Rufenach – qui constitue le début d'une prise de conscience de l'importance du patrimoine reconstruit pour la Ville du Havre.

Figure N°8-9-10 : Les bâtiments d'Auguste Perret classés monuments historiques



Source : Gilles Novarina

Le règlement et les recommandations concernent l'implantation des bâtiments (le plus souvent à l'alignement), les hauteurs, le ravalement des immeubles (nettoyage soigné afin de revenir à l'aspect d'origine), le traitement des bétons, les toitures (utilisation de l'ardoise ou du zinc), les garde-corps des balcons, la polychromie, les façades des commerces...

La ZPPAUP, dont l'objectif est à la fois l'instauration d'un règlement de protection et la préfiguration des transformations souhaitables de certains éléments du patrimoine, est présentée comme partie prenante d'un « *projet urbain* » qui cherche à faire du Havre une « *ville maritime internationale* ». La protection et la mise en valeur du centre reconstruit vont donc de pair avec d'autres actions :

- la recomposition de la façade maritime de la ville dans une perspective de redéploiement de sa fonction touristique,
- la requalification de l'ancien site du port,
- la redynamisation des quartiers anciens,
- la création d'un centre commercial d'agglomération, offrant un niveau de services en accord avec les attentes des territoires composant le Grand Havre<sup>26</sup>.

La ZPPAUP, conformément aux préconisations de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National en matière d'Environnement, est transformée en octobre 2012, par décision du conseil municipal, en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) avec comme objectifs d'une part la recherche d'une meilleure articulation avec le Plan local d'urbanisme (plus particulièrement avec son Projet d'aménagement et de développement durables), d'autre part une conciliation entre esthétique, promotion des énergies renouvelables et économies d'énergie<sup>27</sup>. La mise en place d'une AVAP introduit l'importance du paysage, des perspectives à respecter, de la qualification des paysages... L'AVAP encadre sans interdire en prévoyant des degrés de protection différents selon les bâtiments, avec des dispositifs concernant l'immeuble en entier et non seulement les façades (ce qui était parfois le cas), prévoyant l'isolation des toitures et extérieurs ou encore la possibilité d'installer des ascenseurs (Bonneau-Contremoulins)... Il est à noter qu'il y a ainsi un peu plus d'une vingtaine de projets neufs prévus dans le périmètre de l'ancienne ZPPAUP.

Les réflexions sur la patrimonialisation se poursuivent également en raison de l'obligation qui est faite au Havre de mettre à jour son dossier UNESCO en y joignant un plan de gestion, non demandé en 2004, mais désormais nécessaire. Le plan de gestion intègre comme principaux axes : (1) la question de la vie contemporaine (vs vacance, vs décroissance) avec les végétaux en ville, les modes doux, les avantages/inconvénients de l'omniprésence de stationnements, la réhabilitation des logements... ; (2) la conservation du patrimoine urbain et des paysages ; (3) l'intégration des enjeux patrimoniaux à de multiples échelles de planification territoriale ; (4) la transmission et la connaissance ;

---

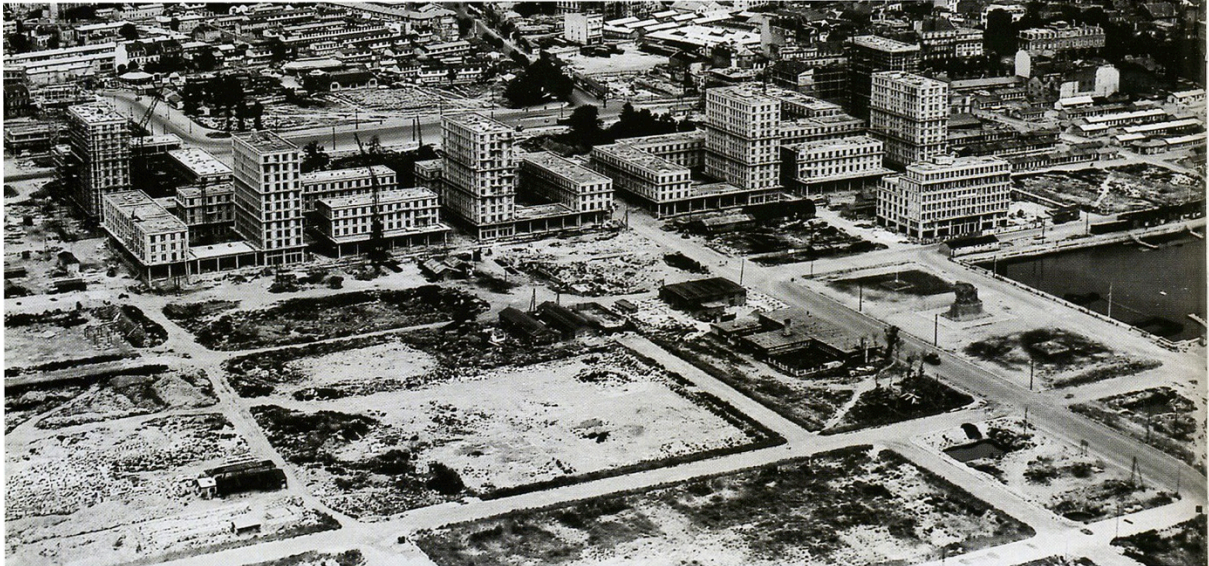
<sup>26</sup> Rapport de présentation de la ZPPAUP.

<sup>27</sup> *Dossier de concertation préalable. Transformation de la Zone de protection du patrimoine architectural et urbain et des paysages en vue de la création d'une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine*, Ville du Havre, 22 octobre 2012.



(5) la valorisation culturelle/touristique ... Ce nouvel effort s'accompagne en outre d'une refonte du site web avec une version en anglais et l'intégration des dossiers pédagogiques consultables en ligne<sup>28</sup>.

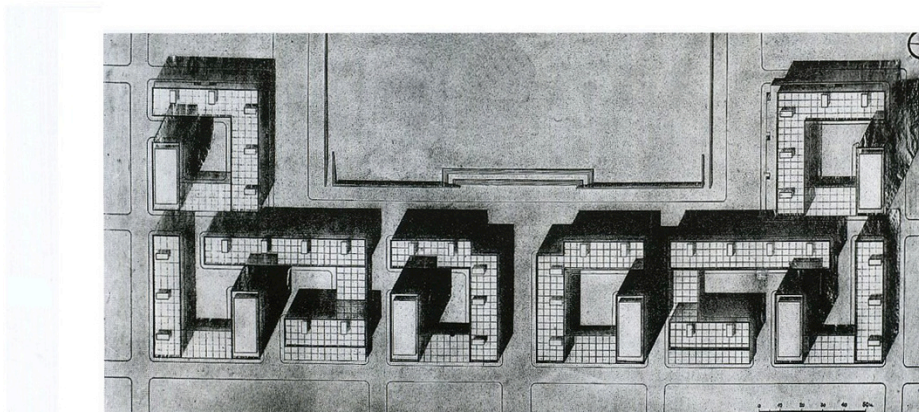
Figure N°11 : Exemple d'îlot ouvert



*Construction des immeubles ISAI de la place de l'Hôtel-de-Ville en 1951.*

*Photographie aérienne par Roger Henrard (Musées historiques du Havre).*

*Au premier plan, le tracé des îlots n'est pas encore fixé. À droite, l'Hôtel de Normandie est isolé sur le quai George-V. On distingue encore des baraques provisoires.*



*Étude d'ensoleillement pour les ISAI de la place de l'Hôtel-de-Ville, 1946. Plan non signé*

### La mise en tourisme

L'information du public, l'animation culturelle, l'organisation des visites font partie des actions requises lors d'une demande d'inscription au patrimoine mondial. La décision est progressivement prise de créer un « service du patrimoine, guides et conférencier », d'abord rattaché à l'Office du tourisme, puis lorsque ce dernier devient intercommunal (2006)<sup>29</sup> réintégré dans l'administration municipale. Les protagonistes de la candidature

<sup>28</sup> Entretien avec la responsable du service urbanisme et prospective de la Ville du Havre.

<sup>29</sup> Pendant longtemps, l'Office du tourisme est resté une association dont le siège était situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville. En 1995, année d'élection d'Antoine Rufenach, il prend le statut

UNESCO comprennent par la suite la nécessité d'un lieu permettant de centraliser les informations et d'accueillir les visiteurs. En 2006, la Ville acquiert, au premier étage d'un Immeuble sans affectation individuelle ou immédiate (localisé près de l'Hôtel de Ville), un appartement qu'elle remet dans son état d'origine et meuble avec des pièces de design des années 1950-1960<sup>30</sup>. « *L'appartement-témoin invite à replonger dans l'instant où s'invente le confort moderne, dévoilant l'ambition d'Auguste Perret d'offrir aux habitants du Havre le droit au calme, au soleil, à l'air, à l'espace en réalisant quelque chose de neuf et de durable* »<sup>31</sup>. Cet appartement est aujourd'hui directement connecté avec un ancien local commercial, situé en rez-de-chaussée qui est devenu la Maison du Patrimoine Atelier Perret et qui fonctionne comme centre d'interprétation, point-info pour les touristes, salle d'exposition, boutique. Cet ensemble d'équipements constitue aussi le point de départ pour les visites guidées<sup>32</sup>. Il permet d'enrichir la vision patrimoniale du centre reconstruit en rendant en compte, à côté de l'architecture, des conditions de vie des premiers habitants. Le dispositif de médiation mis en place est délibérément centré sur la découverte de l'architecture moderne, notamment celle du centre reconstruit. Il vise une diversité de public (les Havrais, les scolaires et les touristes) et propose un programme de visites guidées (de groupe en priorité) sur une diversité de thèmes.

<b>Thèmes de visites</b>
<p>La fondation du Havre, ses origines.</p> <p>La reconstruction, Auguste Perret, l'UNESCO, dont l'appartement témoin.</p> <p>La zone portuaire, l'interface ville-port et l'histoire des activités industrielles et portuaires.</p> <p>Le balnéaire.</p> <p>Le second conflit mondial (vestiges des installations militaires).</p> <p>Les thématiques transversales, que l'on retrouve sur plusieurs quartiers de la ville (circuit des escaliers, patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle dont style art déco, les innovations sociales au travers de l'habitat, les frontières de la Reconstruction...).</p> <p>Les visites de chantier.</p> <p>Les édifices et sites remarquables (patrimoine religieux, architecture contemporaine...).</p>

Source : Laurence Le Cieux (direction du patrimoine, Ville du Havre)

Le fonctionnement de cet équipement et plus largement du site patrimonial rend compte d'une croissance du nombre de visiteurs (+100% en 2014 et 2015, +20% en 2016). En 2016, les vingt-huit mille visiteurs se répartissent ainsi : ¼ de groupes, ¼ d'individuels, ¼ de scolaires et ¼ d'autres<sup>33</sup>. Ce succès n'est pas pour autant sans susciter des regrets de la part d'une partie des animateurs de la Maison du patrimoine. Le budget alloué à cet équipement - 50 000€ dont 10 000€ de recettes propre -, même s'il devrait augmenter de

---

d'établissement public, puis en 2010 la compétence touristique (et donc la tutelle sur l'Office) est transférée à l'agglomération.

<sup>30</sup> Sont notamment représentés René Gabriel, précurseur du meuble en série et Marcel Gascoin qui s'inspire pour sa production du mobilier pour les bateaux.

<sup>31</sup> Présentation de l'appartement-témoin sur le site « lehavre.fr ».

<sup>32</sup> LE CIEUX L., « Développement comme tourisme : un exemple probant au Havre », ICOMOS, PARIS, 2011.

<sup>33</sup> Informations fournies par la directrice du patrimoine à la Ville et par l'animatrice du label Ville d'art et d'histoire lors d'un entretien le 24 mars 2016.

20% en 2017, est trop réduit pour faire face aux besoins : les demandes de visites ne sont pas toutes satisfaites et il est parfois difficile de fidéliser des guides qui ont un statut de vacataire. Plus globalement, depuis l'inscription au patrimoine mondial, la Ville a été conduite, pour des raisons d'économies budgétaires, à délaisser l'organisation de grands événements. De plus la réalisation d'une charte graphique a été abandonnée, tout comme la mise en place de parcours thématiques. Par ailleurs des réserves apparaissent quant à l'évolution des modalités de gestion du site.

Surmonter ce manque de visibilité/lisibilité du patrimoine du centre reconstruit reste aujourd'hui un des objectifs prioritaires de la stratégie de développement du Havre, d'où l'abondant usage du label UNESCO pour promouvoir la ville. Là où d'autres sites du patrimoine mondial – largement identifiés par ailleurs – peuvent en faire l'économie, la Ville du Havre s'en sert pour tordre la mauvaise image qui lui colle à la peau. Les dates anniversaires de l'inscription donnent ainsi lieu chaque année à un événement festif : murs animés par des projections artistiques, création d'objets de collection... Maria Gravari-Barbas et Cécile Renard relèvent en ce sens que la description des guides touristiques (Le Routard, Le Petit Futé...), longtemps peu aguicheuse pour la ville du Havre, même à la suite de l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire » en 2001, a gagné en « *enthousiasme* » après l'inscription à l'UNESCO en 2005<sup>34</sup>. Il manque cependant un outil qui permettrait de « *planter le décor tout de suite* », moins limitatif qu'une visite de l'appartement-témoin, et plus innovant. Il y a quelques projets de réalité augmentée autour d'un parcours pédestre. L'Office du tourisme a développé – dans cet esprit – deux applications mobiles afin de découvrir l'impressionnisme d'une part, et les principaux décors de film du Havre d'autre part.

### **Suivi et gestion du site**

Le centre reconstruit est un quartier de ville qui accueille populations et activités. Sa gestion est par nature complexe parce qu'elle implique l'intervention coordonnée d'un ensemble de services, dépendant plus ou moins directement de la Ville : service urbanisme et prospective, service droit des sols, service patrimoine, office du tourisme, service de promotion économique, service commerce, service culturel... L'élaboration du dossier de candidature était confiée à une mission (terme employé par les personnes interviewées), par un comité technique (terme retenu dans le dossier) qui regroupait les représentants des différents services municipaux concernés, les responsables d'équipements culturels (Musée Malraux, Archives municipales), des membres de la Direction régionale des affaires culturelles et un expert extérieur (Joseph Abram). Ce comité technique rendait des comptes sur l'avancement du dossier à un comité de pilotage présidé par le maire et par là même échappait aux pesanteurs bureaucratiques qui peuvent se manifester à l'intérieur d'une administration municipale.

La gestion du site UNESCO ne relève donc plus d'une seule structure. La coupure qui existe traditionnellement entre direction de l'urbanisme et direction de l'action culturelle au sein des administrations municipales s'est reformée lorsque la municipalité a décidé

---

<sup>34</sup> GRAVARI-BARBAS M., RENARD C., « Une patrimonialisation sans appropriation? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2010, N°217, pp 57-73.

de mettre fin aux activités de la mission évoquée ci-dessus. L'élaboration et la mise en œuvre des actions de protection, qui relèvent du Plan local d'urbanisme et de la Zone de protection du patrimoine architectural et urbain et des paysages (appelée à se transformer en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), sont de la responsabilité du département « espaces publics et aménagement urbain ». L'accueil des visiteurs et l'animation culturelle relèvent du département « culture, patrimoine et animation de la ville ». Par ailleurs, la conservatrice du musée et le directeur de l'Office du tourisme ont rapidement repris l'autonomie que leur confère le statut des institutions qu'ils dirigent. Un risque existe d'une moindre coordination des actions portant sur le centre reconstruit, mais ce risque semble pour l'instant limité par le fait que les différentes personnes impliquées dans l'élaboration du dossier UNESCO sont encore présentes au sein des différents services de la Ville.

## C- IMPACTS DU SITE SUR LE TERRITOIRE ? DEPUIS LA LABELLISATION ?

### Un renversement d'image

L'inscription de l'architecture moderne du Havre au patrimoine mondial de l'UNESCO a eu pour premier effet retenir l'intérêt des médias et d'offrir ainsi à la ville une importante médiatisation à peu de frais. Au départ, les échos ont été pour le moins mitigés, avec une reconnaissance de la presse spécialisée, mais une incompréhension de la presse généraliste, moqueuse et parfois violente, de l'intérêt ainsi porté à une architecture d'après-guerre jugée jusque-là « *sinistre* »<sup>35</sup>. Il n'en demeure pas moins que cette inscription a permis à la Ville d'obtenir gratuitement<sup>36</sup> « *des km<sup>2</sup> de couverture médiatique* », alors qu'elle n'aurait jamais eu les moyens de se l'offrir. L'Office du tourisme creuse actuellement le filon en organisant des voyages pour la presse et les professionnels du tourisme. L'idée est simple : un article dans un journal est beaucoup plus rentable que n'importe quelle campagne de communication. L'Office du tourisme a ainsi estimé que pour un euro investi en 2014, celle-ci bénéficiait en retour d'environ quatre-vingt-dix euro de couverture médiatique. Par exemple, il y a eu récemment le reportage d'une chaîne brésilienne au Havre, dont le coût de production avoisinait les 100 000 euros, et qui n'a rien coûté à la collectivité. Par ailleurs, la livraison prochaine du centre des congrès ouvrira sans doute des possibilités supplémentaires pour organiser « *des réunions de corporation* »<sup>37</sup>, et inciter *in fine* les participants à revenir individuellement par la suite.

Le Havre a longtemps été dépeint au travers du cliché tenace d'une ville « *stalinienne* » dans les représentations collectives, tant et si bien que l'image renvoyée aux touristes était celle d'une ville industrielle. La ville reconstruite présente pourtant une grande unité aux yeux des experts et elle a été immédiatement perçue comme une œuvre magistrale.

---

<sup>35</sup> MARTIN-CHAUFFIER G., « L'UNESCO est-elle tombée sur la tête ? », *Paris Match Magazine*, 11 août 2005.

<sup>36</sup> Entretien avec le directeur de Le Havre Développement.

<sup>37</sup> Entretien avec le directeur de l'Office du tourisme.

Le classement UNESCO, pour le moins inattendu, est devenu dès lors la « *locomotive* »<sup>38</sup> d'une stratégie de renouvellement de l'image de la ville. Cet événement a permis un renversement de la mauvaise image de la ville. En plus d'être un haut lieu patrimonial de l'architecture moderne, celle-ci a en outre été reconnue en tant que territoire d'expérimentation urbaine et architecturale. La labellisation a fourni « *l'effet cliquet* »<sup>39</sup> nécessaire à l'éveil des consciences sur cette réalité et a mis au grand jour l'existence de ressources valorisables par la ville. Aux yeux du directeur de l'Office de tourisme, les deux grands labels aisément reconnus et valorisables auprès de la clientèle touristique sont le label UNESCO et les étoiles du guide Michelin. La ville réunissant les deux, elle est devenue une destination identifiée.

Les habitants ne s'étant pas mobilisés dans le cadre de la candidature (aucune association locale de défense de l'architecture d'Auguste Perret n'est à signaler), cette soudaine reconnaissance de l'architecture, qu'ils ont tant fustigée, les a beaucoup surpris<sup>40</sup>. Aussi, l'une des réussites couramment associées au classement UNESCO du Havre est l'émergence d'un sentiment de fierté de la part des Havrais. Une enquête de perception en France révélait ainsi qu'une minorité de Français connaît le Havre et que la majorité d'entre eux en ont un a priori négatif : il y a un mélange de haine et d'amour pour cette ville. Si, au niveau européen, Le Havre a historiquement une image plutôt positive, c'est au travers de son activité portuaire essentiellement. La labellisation UNESCO a créé, au sein de la population, un sentiment d'« *espoir* » de relance de l'économie, car elle reconnaît un esprit bâtisseur, tant et si bien que la patrimonialisation est moins assimilée à une muséification qu'à un moyen de poursuivre le développement de la ville. Il faut noter à ce propos le rôle des actions de sensibilisation des habitants à la valeur patrimoniale de leur ville qui s'est traduite par leur implication dans le travail de médiation de la ville auprès des visiteurs<sup>41</sup>. Certains habitants ont même rejoint le Club des ambassadeurs, créé à l'initiative de l'agence de développement et une initiative mise en place par l'agence de développement et dont les effectifs ont progressé de 50 membres en 2005 à plus de 600 membres en 2014<sup>42</sup>. Plus récemment, des propriétaires d'appartements Perret ont pris l'initiative de demander le classement de leur immeuble comme monument historique, exprimant ainsi l'appropriation qui peut être faite d'une valeur patrimoniale d'origine experte.

Avec le classement UNESCO, il y a d'abord eu une hausse de la tolérance, puis la diffusion d'un sentiment de la fierté. C'est la « consécration » d'un projet qui « apporte une fierté à un monde qui n'en a pas beaucoup ». Lors d'une communication commune à l'ADETEM, Dominique Dherville et Alexandre Perdriel en sont venus à parler d'une expérience de « *pride building* » : avec les mêmes matériaux de base, le Havre est passé d'un territoire objectivement « peu attractif » à un objet de fierté. Ce phénomène récent se manifeste notamment par la popularité des plaques d'immatriculation siglées « LH », par analogie au fameux (LA) qui symbolise la ville de Los Angeles. Mais cette popularité est à relativiser

---

<sup>38</sup> Entretien avec le directeur de l'Office du tourisme.

<sup>39</sup> Entretien avec le directeur de Le Havre Développement.

<sup>40</sup> GRAVARI-BARBAS M., RENARD C., « Une patrimonialisation sans appropriation? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2010, N°217, pp 57-73.

<sup>41</sup> Entretien avec la directrice de la valorisation du patrimoine culturel de la Ville du Havre.

<sup>42</sup> Entretien avec le directeur du Havre Développement.



par le faible chiffre d'affaires (dix mille euro pas an) de la boutique intégrée à la Maison du Patrimoine.

Figure N° 12 : Les produits dérivés



Source : Jean-François Ruault et Gilles Novarina

L'éveil des consciences a également facilité la légitimation du travail de protection du patrimoine bâti, la ZPPAUP étant jusque-là acceptée avec des sensibilités très diverses. Bien qu'ils ne sachent pas nécessairement pourquoi<sup>43</sup>, tous les habitants savent désormais que la ville est classée à l'UNESCO. Dès lors, faire appliquer la ZPPAUP est passé de facile à évident, d'autant plus que les gens pensent souvent que l'UNESCO « protège » le site<sup>44</sup>.

Le classement UNESCO a en outre permis d'« allumer la mèche du tourisme »<sup>45</sup>, en changeant l'image de la ville – notamment vis-à-vis de Paris – et en devant une destination tout aussi « crédible » que Deauville par exemple<sup>46</sup>. La médiation de la ville et sa connexion fluviale avec Paris participent d'une nouvelle perspective quant aux pratiques touristiques. Aujourd'hui, il y a ainsi des tour operators étrangers qui programment des circuits au départ ou à l'arrivée au Havre. Une hausse de la fréquentation touristique en général, et des réunions de corporations en particulier, est ainsi constatée. Par exemple, l'accueil à l'église Saint-Joseph a dû évoluer avec l'installation de panneaux, de permanences, etc.

<sup>43</sup> En particulier, rares sont ceux qui savent que le Volcan de Niemeier est un monument classé au patrimoine mondial.

<sup>44</sup> Entretien avec la responsable du service urbanisme et prospective de la Ville du Havre.

<sup>45</sup> Entretien avec le directeur de l'Office du tourisme.

<sup>46</sup> Entretien avec la chargée du développement commercial de la Ville du Havre.

## Une fréquentation en hausse

Toutes les personnes interrogées sont d'accord pour parler d'une hausse de la fréquentation touristique au Havre, liée à l'inscription UNESCO. Les données recueillies confirment, pour partie au moins, ce sentiment diffus parmi les acteurs locaux.

Les premières données chiffrées portent sur la fréquentation des équipements gérés par le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (appelé aussi Maison du Patrimoine) est en augmentation entre 2007 et 2011 : +91% en ce qui concerne l'appartement-témoin, +25% en ce qui concerne les visites guidées. Si l'appartement témoin reste un équipement modeste si on le compare au Musée Malraux (MuMa), il attire de plus en plus de personnes extérieures au Havre : la part de celles-ci est passée de 2013 à 2014 de 42,2% à 57,7%. Le public intéressé se rapproche de celui des musées, c'est un ensemble de visiteurs, d'âge moyen, ayant en majorité un niveau de formation supérieure et appartenant aux catégories aisées. Il regroupe des personnes au Havre pour de courts séjours. Il est à noter que les expositions organisées par le MuMa comptent beaucoup dans la décision des habitants de Haute Normandie ou d'Ile de France de venir au Havre<sup>47</sup>.

Tableau N°1 : Fréquentation du centre reconstruit

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Appartement témoin									
Individuels	4073	4301	5303	5994	7253	6585	9354	12724	10115
Groupes	5316	5493	4203	5285	3946	2974	6463	8629	7821
	9389	9794	9506	11279	11199	9559	15817	21353	179
Visites guidées (dont appartement témoin)									
Individuels	5765	6453	7355	8433	8586	7407	10440	13269	11413
Groupes adultes	5346	3769	3038	2702	2323	2179	2790	2921	2624
Pédagogie individuelle	96	87	101	70	14	0	125	109	0
Pédagogie groupe	5542	7460	8188	8867	6444	7627	7427	6977	8356
Journées du patrimoine	4004	4554	4494	4020	4144	4727	5919	4206	3634
	20753	22323	23176	24092	21511	21940	26701	27482	26027

Source : Laurence Le Cieux (direction du patrimoine, Ville du Havre)

Plus globalement, Le Havre vit encore aujourd'hui essentiellement du tourisme d'affaires, et devrait bénéficier prochainement de la livraison du centre des congrès. Le tourisme de loisirs est cependant en nette progression depuis quelques années, de l'ordre de 2-3% du marché en 2005 à 10-15% actuellement. Le nombre de visiteurs est lui-même en constante progression : 860 000 visiteurs en 2013, 997 000 en 2014, 1 012 000 en 2015. À titre de comparaison, le taux d'occupation des chambres est parfois supérieur à celui d'une ville comme Avignon. L'exposition consacrée à Camille Pissaro a par exemple attiré plus de 100 000 visiteurs venus de partout à travers le monde, ce qui constitue un record.

<sup>47</sup> Les données présentées sont tirées d'une enquête réalisée en 2014 par Planeth Culture pour le compte de la Ville du Havre et de l'Office du tourisme.

La forme la plus spectaculaire du regain de fréquentation touristique de la ville du Havre se manifeste par l'afflux massif de groupes de croisiéristes. Cela touche à « l'ADN des Havrais », marqué jadis par l'activité des transatlantiques, et la progression des touristes en groupe est particulièrement visible dans l'espace public. Dans les faits, le nombre de bateaux de croisière est passé de 15 en 1995 à 120 en 2016. Cette progression, qui concerne notamment les « têtes de ligne », c'est-à-dire les départs et arrivées au port du Havre, s'explique notamment parce que le Havre est la porte d'entrée naturelle vers Paris. L'Office du tourisme a par ailleurs mis en place des circuits desservant les falaises d'Étretat ou les plages du débarquement toutes proches qui attirent beaucoup d'Américains.

Les dépenses des croisiéristes se répartiraient pour moitié en des dépenses d'excursions et pour moitié en dépenses sur place. Les retombées locales seraient de l'ordre de 15 à 20 millions d'euros par an, dont 3 à 4 millions au profit du commerce local. Les croisiéristes ne constituent cependant que 12% des visiteurs ; avec aucun effet sur l'hébergement. C'est une minorité visible de la clientèle touristique. Les croisiéristes sont en définitive des « *incursionnistes* » et l'enjeu pour le Havre est de les retenir sur place<sup>48</sup>. Il faut ensuite relever que les pratiques touristiques suivent une certaine saisonnalité. Des hausses de fréquentation sont observables durant les vacances scolaires, l'été, les week-ends... Les croisières se produisent en outre de mars (février depuis peu) à octobre, apportant les jours d'escale un surplus d'activité aux restaurants du front de mer. Il y a aussi ponctuellement des événements, comme la Transat Jacques Vabres, qui dopent alors la fréquentation touristique. Bien qu'on ne puisse pas isoler l'effet du site UNESCO sur la hausse de la fréquentation touristique du Havre, celle-ci aurait ainsi progressé de 40% depuis 2005<sup>49</sup>.

### **Des retombées économiques difficiles à évaluer**

L'inscription du Havre au patrimoine mondial de l'UNESCO marque une rupture, car il s'agit là du premier site inscrit au titre d'un plan moderne d'une part, et c'est sans doute aussi l'une des premières candidatures où la demande de classement s'inscrit aussi explicitement dans une stratégie de développement économique d'autre part. « *Des retombées économiques positives sont également attendues à plus long terme. L'image de marque renouvelée du Havre ainsi que la lisibilité internationale du label UNESCO permettront en effet de développer une dynamique commerciale et la venue d'investisseurs* » d'après le dossier de presse, cité par Lionel Prigent<sup>50</sup>. Certains acteurs locaux insistent sur l'importance de (voire survalorisent) ce label UNESCO, à l'image du directeur de l'Office du tourisme qui affirme que « *tout s'est enclenché en 2005* ». Il est pourtant difficile de démêler en ce qui relève du classement au patrimoine mondial et de la dynamique plus générale de développement impulsée par la ville : stade, tramway, nouveaux bâtiments universitaires... Les résultats sont néanmoins là : en 2011, la ville

---

<sup>48</sup> Les informations mobilisées ici sont tirées d'un entretien avec le directeur de l'Office du tourisme.

<sup>49</sup> LE CIEUX L., « Développement comme tourisme : un exemple probant au Havre », article cité.

<sup>50</sup> PRIGENT L., « L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les promesses d'un label? ». *Revue internationale et stratégique*, 2013, N°2.

comptait ainsi 1 500 chambres d'hôtel, elle en compte aujourd'hui 2 300, dont 500 nouvelles chambres émanant d'investisseurs extérieurs. L'intérêt des grands groupes (ex. Kyria, diverses franchises...) semble croissant depuis 2010. L'Office du tourisme est d'ailleurs en négociation pour l'implantation d'une auberge de jeunesse d'un célèbre groupe anglais.

Par ailleurs, il est tout aussi difficile d'évaluer l'impact de l'inscription sur une activité commerciale liée plus globalement aux dépenses de la population havraise. Consciente de la nécessité d'orienter les pratiques touristiques vers le centre historique, la Ville a fait le choix de faire débiter les visites du centre reconstruit – à destination des croisiéristes, mais pas seulement – à la Maison du Patrimoine, située près de la place Auguste Perret. Les commerçants semblent pourtant faiblement enclins à modifier leurs horaires d'ouverture : « *alors que la manne touristique pourrait être exploitée pour maintenir à flot un certain nombre d'établissements, ces derniers apportent trop peu d'adaptation à leurs pratiques commerciales et ont encore le réflexe de se désigner comme victime de la grande distribution* »<sup>51</sup>. De plus la difficulté à intensifier les retombées du tourisme est liée à l'absence d'un « véritable centre commercial ». Il existe en effet cinq pôles d'achats dans le centre-ville. Si les habitants ont l'avantage de ne pas se sentir « envahis », l'inconvénient est que la clientèle touristique pèse peu dans le chiffre d'affaires des différents pôles commerciaux : « *Les préférences de consommation de la clientèle touristique demeurent en conséquence des signaux faibles, provenant d'une infime part de la clientèle, ne faisant pas l'objet d'ajustements forts de l'offre commerciale* »<sup>52</sup>. Parmi les cinq pôles, deux sont des centres commerciaux, avec d'un côté l'espace Coty (26 000 m<sup>2</sup>) pour les besoins courants et de proximité (un monoprix, une parapharmacie, un pressing, une cordonnerie...), d'autre part les docks Vauban (66 000 m<sup>2</sup>) orientés *fun shopping* (habillement, sport, cinéma...). À y regarder de plus près, les docks Vauban font quelque peu exception en jouant ouvertement sur l'attraction d'une clientèle extérieure. Le centre commercial finance des navettes d'autocars empruntés par les croisiéristes, en contrepartie de quoi les autocars marquent un arrêt aux docks Vauban. Les croisiéristes représentent certes une faible partie de la fréquentation touristique (15 à 20%), mais ils sont une minorité particulièrement visible en ville. Depuis deux ans, une mutation de la place des Halles semble s'opérer, avec l'essor de la petite restauration (manger sur le pouce, petits bistrots...) et même un glacier indépendant. En outre, il y a depuis 2010 un marché qui prend place le dimanche aux Halles et qui connaît un réel succès ; d'où l'ambition pour la municipalité de l'étendre et de lui permettre d'attirer des consommateurs à l'extérieur de la ville<sup>53</sup>. Enfin, il se développe modestement un certain nombre de produits à destination de la clientèle touristique, à la fois par la valorisation des produits artisanaux (cidre, produits de la mer, « galets d'Étretat, chocolats « le volcan »...») et de merchandising (carterie, mini tour Eiffel, produits siglés « LH »...).

Enfin le développement des activités de services, qu'elles soient liées au tourisme ou non, peine à compenser les baisses d'emplois découlant de la rétraction des activités industrielles et portuaires. En effet si la ville est devenue plus attractive est parvient à

---

<sup>51</sup> Entretien avec le directeur de l'Office du tourisme.

<sup>52</sup> Entretien avec le directeur de l'Office du tourisme.

<sup>53</sup> Entretien avec la responsable du service commerce de la Ville du Havre.

changer son image auprès des cadres supérieurs<sup>54</sup>, ainsi le directeur du Havre Développement rappelle que le taux de chômage (un peu plus de 12%) dans l'agglomération est supérieure à la moyenne nationale et que le tourisme ne peut être qu'un des moteurs du développement à côté d'une industrie renouvelée. La mise en place d'un Pôle de compétitivité spécialisé dans la logistique (Nov@log), la présence du centre de recherche de Total, le développement de l'université vont dans la bonne direction, mais les effets de telles initiatives tardent à se faire sentir.

## **D – PROBLÈMES ET TENSIONS LIÉS À L'INSCRIPTION UNESCO**

L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO d'un site patrimonial comme le centre reconstruit du Havre n'a pas les mêmes conséquences que celle d'un site naturel. Elle porte en effet sur un site déjà largement artificialisé et ne se traduit pas par une réduction des droits à construire affectés aux propriétés. Elle ne se traduit donc pas par la traditionnelle tension entre les objectifs de préservation et ceux de développement. Dans un tel contexte, les difficultés de gestion du site sont principalement d'ordre technique et financier.

### **Les difficultés de gestion et d'animation patrimoniale**

L'inscription d'un site au patrimoine mondial de l'UNESCO entraîne une série d'obligations pour les collectivités locales.

- Les premières ont trait à la mise en place (ou au renforcement) des mesures de protection et sur ce point Le Havre, avec l'instauration d'une Zone de protection du patrimoine architectural et urbain et des paysages avait anticipé cette nécessité, qui fait l'objet d'une adaptation aujourd'hui avec le remplacement de la ZPPAUP par une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Le respect des règles contenues dans ces documents ne semble poser grande difficulté aux propriétaires et la directrice de la valorisation du patrimoine culturel à la Ville du Havre note même à ce propos la demande de propriétaires de classement de leur immeuble comme monument historique.
- Les secondes ont trait à la gestion du site et concernent notamment le travail de médiation qui doit favoriser l'accès du public aux éléments patrimoniaux qui composent le site. La Ville du Havre a mis en place, à partir de la demande de label Ville d'Art et d'Histoire, un dispositif qui s'appuie sur l'ouverture au public de l'Appartement Perret, puis sur la création de la Maison du Patrimoine, point de

---

<sup>54</sup> « À la faveur d'un contexte local favorable au développement de la ville, celle-ci parvient en retour à accroître son attractivité auprès d'une main-d'œuvre qualifiée (JFR). Pour l'anecdote, lors du recrutement du directeur de l'Office du tourisme en 2006, il y avait seulement trois candidats, alors qu'en 2012 ils étaient une cinquantaine pour ce même poste. « Les directeurs vont (en effet) là où il y a un projet, là où il y a des moyens » (entretien avec le directeur de l'Office du tourisme).

départ des visites commentées. Des difficultés persistent en la matière, qui sont liées, pour la plupart, à la nécessité pour les collectivités locales de maîtriser, dans le contexte de réduction des dotations de l'État, les dépenses publiques. Certaines personnes regrettent à ce propos le manque de moyens financiers pour l'organisation des visites et l'abandon du projet d'une charte graphique et la mise en place de parcours urbains mieux signalés. D'autres insistent sur l'augmentation des budgets consacrés à ces actions et la poursuite de ses engagements par la Ville du Havre.

Figure N°13 : Élément de signalétique



Source : Jean-François Ruault

### **Une relance du développement local qui tarde à se manifester**

Le pari des municipalités dirigées par Antoine Rufenach puis Édouard Philippe est une relance du développement de l'agglomération en jouant sur la croissance des activités tertiaires et du tourisme (plus particulièrement des croisières). Cette volonté s'inscrit dans une stratégie plus large de requalification urbaine et de transformation de l'image de la ville, stratégie à laquelle l'inscription UNESCO a largement contribué. Ce pari est pour partie -l'ensemble des personnes interrogées en convient- gagné. L'image de la ville a radicalement changé, les navires de croisières et les touristes sont revenus, l'armature commerciale s'est renforcée, l'université s'est développée... Mais les actions menées ne sont pas suffisantes pour compenser la baisse des emplois industriels qui découle de tendances de restructuration de l'appareil productif à l'échelle mondiale. Le directeur de l'Agence de développement signale à ce propos des chiffres du chômage dont il ne peut se contenter. Une telle situation n'est pas propre au Havre, mais concerne l'ensemble des villes industrielles (Bilbao, Liverpool, Manchester, Turin...) qui ont adopté de telles stratégies. Aujourd'hui l'heure est au Havre, comme ailleurs, à une meilleure articulation des actions concernant la confortation de l'industrie d'une part, le développement de l'économie résidentielle de l'autre.

Certains constats rendent compte des difficultés de développement avec lesquelles se débat Le Havre. Les prix immobiliers au Havre (entre 1500 et 2000€ le m<sup>2</sup>), s'ils ont

augmenté de 20% environ dans le centre reconstruit<sup>55</sup>, sont encore largement inférieurs à ceux des grandes villes françaises de taille équivalente. Une autre donnée va dans le même sens, c'est une baisse de la population au niveau de l'agglomération, qui ne s'explique pas uniquement par une fuite des habitants vers les communes périurbaines. Certaines personnes interrogées soulignent à ce propos les difficultés d'accès au Havre depuis le cœur de l'Île de France, difficultés qui ne sont pas suffisamment prises en compte par les acteurs nationaux en charge des transports, notamment Réseau Ferré de France et la SNCF. Le directeur de l'Agence de développement note à ce propos l'absence de modernisation de la ligne qui relie Paris au Havre et ce malgré les engagements pris par oral par la direction de la SNCF. L'ancien directeur adjoint de la Ville du Havre en charge des projets urbains parle à ce propos d'un « *loupé historique* » qui empêche aujourd'hui le port du Havre d'avoir le rayonnement international auquel il pourrait prétendre. L'Europe mène notamment de grands efforts pour aménager des corridors européens faisant l'interface entre le rail et l'activité portuaire, or la situation géographique du Havre – à l'extrême ouest de l'Europe – est idéale du point de vue du commerce international. Cependant, la liaison rail est calamiteuse depuis le Havre, ce qui dissuade l'acheminement des marchandises par l'intermédiaire de son port. Actuellement, déposer des conteneurs au Havre, c'est prendre le risque de ne pas acheminer correctement la marchandise en direction de Paris. L'architecte Antoine Grumbach, dans le cadre de la consultation du Grand Paris, se proposait de créer une métropole de la Seine : « *J'ai eu un rêve. La vallée de la Seine devenait le cadre d'une grande métropole mondiale où l'urbain et la nature seraient réconciliés, Paris, Rouen, Le Havre enrichissant cette région capitale de leurs identités propres et l'ensemble des urbanités diffuses façonnant le cadre de vie d'une ville monde riche de sa diversité et de son potentiel créatif et industriel* »<sup>56</sup>. Cette proposition a tout particulièrement retenu l'attention des acteurs locaux, mais se heurte à la permanence des difficultés de liaison (que ce soit par la voie ferrée ou par le fleuve) entre Le Havre et Paris et au manque de confort, de rapidité et de fiabilité des trains. En outre, la fréquentation du Havre par des visiteurs automobilistes serait rendue difficile par la nécessité d'emprunter deux ponts payants<sup>57</sup>.

---

<sup>55</sup> Information fournie par la directrice de la valorisation du patrimoine culturel de la Ville du Havre.

<sup>56</sup> ANTOINE GRUMACH & ASSOCIES, *Seine Métropole, Paris Rouen Le Havre. Le diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne*, Consultation internationale de recherche et de développement du Grand Paris, Ministère de la culture, 2009, p.11.

<sup>57</sup> Entretien avec la responsable du service urbanisme et prospective de la Ville du Havre.



## LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Véronique Bonneau-Contremoulins, responsable du service Urbanisme et Prospective, Ville du Havre.

Séverine de Bellefroid, chargée du développement commercial, Ville du Havre.

Elisabeth Chauvin, responsable du label Ville d'Art et d'Histoire, Ville du Havre.

Dominique Dhervillez, ancien directeur général adjoint en charge des projets urbains à la Ville du Havre, ancien directeur de l'Agence d'urbanisme de la région du Havre

Annette Haudiquet, conservatrice Musée Malraux (MuMa).

Laurence Le Cieux, directrice de la valorisation du patrimoine culturel, Ville du Havre.

Bruno Lecoquierre, professeur de géographie, responsable du Centre interdisciplinaire de recherche sur les mobilités, Université du Havre.

Alexandre Perdriel, directeur Le Havre Développement.

Benoît Rémy, directeur de l'Office du Tourisme.

## BIBLIOGRAPHIE

ABRAM J., *Perret et l'école du classicisme structurel (1910-1960)*, École d'Architecture de Nancy, Service de la Recherche Architecturale, 1985.

AXENTE M., *Construction territoriale et projet touristique. Le cas de l'Estuaire de la Seine*, thèse de doctorat, Université du Havre, 2012.

COHEN J.L., ABRAM J., LAMBERT G., *Encyclopédie Perret*, Paris, IFA, Le Moniteur, 2002.

DIEUDONNÉ P. (sous la direction de), *Villes reconstruites. Du dessin au destin*, Paris, L'Harmattan, 1994.

GRAVARI-BARBAS M., RENARD C., « Une patrimonialisation sans appropriation ? Le cas de l'architecture de la reconstruction au Havre », *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2010, N°217, pp 57-73.

LE CIEUX L., « Développement comme tourisme : un exemple probant au Havre, « Le patrimoine, moteur de développement : enjeux et projets », Compte-rendu du Symposium scientifique de la XVIIème assemblée générale de l'ICOMOS, 2011, pp 615-620.

MARTIN-CHAUFFIER G., « L'UNESCO est-elle tombée sur la tête ? », *Paris Match Magazine*, 11 août 2005.

PLUM G., *L'architecture de la Reconstruction*, Paris, Éditions Nicolas Chaudun, 2011.

PRIGENT L., « L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, les promesses d'un label ? ». *Revue internationale et stratégique*, 2013, N°2, pp 127-135.

Ville du Havre (Département urbanisme et prospective), *Plan local d'urbanisme, Projet d'aménagement et de développement durables*, 2011.

*Brasilia, Chandigarh, Le Havre. Portraits de villes*, Le Havre, Paris, Musée Malraux, Somogy Editions d'Art, 2007.

*Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret*, proposition d'inscription du Centre Reconstitué du Havre sur la liste du patrimoine mondial, dossier UNESCO, 2005.

## **TABLEAU ET FIGURES**

Figure N°1 : Le plan de reconstruction de la Ville du Havre.....	p.3
Figure N°2 : Les huit principes du plan Perret.....	p.4
Figure N°3 : Plan de composition urbaine.....	p.4
Figure N°4 : La Porte Océane et le Musée Malraux.....	p.10
Figure N°5 : Le passage de la nouvelle ligne de tramway avenue Foch.....	p.11
Figure N°6 : Périmètre du site UNESCO.....	p.13
Figure N°7 : Les éléments majeurs de composition urbaine.....	p.14
Figure N°8-9-10 : Les bâtiments d'Auguste Perret classés monuments historiques.....	p.15
Figure N°11 : Exemple d'îlot ouvert.....	p.17
Figure N° 12 : Les produits dérivés.....	p.22
Tableau N°1 : Fréquentation du centre reconstruit.....	p.23
Figure N°13 : Élément de signalétique.....	p.27

## SOMMAIRE

A- LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION DU CENTRE RECONSTRUIT.....	p.2
La Reconstruction du Havre.....	p.2
L'invention du patrimoine de la Reconstruction.....	p.5
Le temps des pionniers.....	p.5
La candidature UNESCO et la mise au point du dossier.....	p.6
Une reconnaissance nationale et internationale avant d'être locale.....	p.8
La candidature UNESCO, élément d'une stratégie globale.....	p.9
Un projet de reconversion économique et de requalification urbaine.....	p.9
L'accompagnement par les arts et la culture.....	p.11
B- LA GESTION DU SITE.....	p.13
Les éléments constitutifs du site.....	p.13
La protection du patrimoine.....	p.14
La mise en tourisme.....	p.17
Suivi et gestion du site.....	p.19
C- IMPACTS DU SITE SUR LE TERRITOIRE ? DEPUIS LA LABELLISATION ?.....	p.20
Un renversement d'image.....	p.20
Une fréquentation en hausse.....	p.23
Des retombées économiques difficiles à évaluer.....	p.24
D – PROBLÈMES ET TENSIONS LIÉS À L'INSCRIPTION UNESCO.....	p.26
Les difficultés de gestion et d'animation patrimoniale.....	p.26
Une relance du développement local qui tarde à se manifester.....	p.27
LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES.....	p.29
BIBLIOGRAPHIE.....	p.29
TABLEAU ET FIGURES.....	p.30